

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et dix-sept août à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Absent excusé : Jean-Claude CHABAUD

Convocation en date du 11/08/2023

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 6

Objet : RENOVATION DE LA PISTE FORESTIERE DE JANSIAC ; DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FODAC 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le projet de rénovation de la piste forestière de Jansiac a émergé en fin d'année 2020. La commune avait alors, en fonds propres, busé un passage d'eau afin de permettre la circulation des habitants de ce hameau isolé.

La commune s'était alors engagée à procéder à des travaux permettant une circulation simplifiée, en contrepartie d'un passage autorisé aux véhicules sur cette piste, selon des conditions contractualisées entre la commune et les habitants.

En outre, cette réhabilitation permettrait aussi de faciliter la circulation des secours de santé et des professionnels du feu.

La commune avait candidaté sur le projet de territoire départemental, et avait obtenu une subvention de 25% du montant des travaux, avec un plafond de 9000€.

Lors d'une réunion avec le département, et d'un appel téléphonique aux services compétents, Monsieur le Maire s'est laissé faire croire que la commune pourrait cumuler cette aide sus-citée et une aide provenant du dispositif FODAC. Cependant, ce n'est finalement pas le cas.

Néanmoins, le montant du devis des travaux s'élève à 22950.00 € HT, grâce à l'autorisation de Monsieur BASSO d'utiliser de la matière sans avoir à aller en chercher.

Notre commune peut prétendre à 70% de subvention sur ce dispositif FODAC, avec un plafond de 17347€.

Monsieur le Maire propose de valider les travaux de restructuration de la partie municipale de cette piste, et de l'autoriser à déposer un dossier FODAC avant le 30/09/2023 dans ce cadre budgétaire précis.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve projet de rénovation de la piste forestière de Jansiac exposé ci-dessus et valide le devis de l'entreprise BATRAMA CLARES pour un montant de 22950.00 € HT ;**
- **Dit que sa réalisation sera effective sous réserve de l'obtention du financement maximum au titre du FODAC ;**
- **Sollicite l'aide financière maximale du Département au titre du FODAC ;**

- **Approuve le plan de financement ci-après :**
 - *Département FODAC : 16 065.00 € soit 70 %**
 - *Commune : 6 885.00 € soit 30 %**
 - Total : 22 950.00 € HT**
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 30 août 2023.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

